

Frédéric Vallier

Secrétaire général du CCRE (Conseil des Communes et Régions d'Europe)



« Pour une Europe démocratique fondée sur l'autonomie locale »



Alain Depret
Secrétaire de rédaction

En juin dernier, l'équipe du CCRE, le Conseil des Communes et Régions d'Europe, dont l'Union des Villes et Communes de Wallonie fait partie, venait rencontrer les collaborateurs de l'UVCW pour une réunion d'échange. Une bonne occasion pour le *Mouvement communal* d'inviter le Français Frédéric Vallier, son Secrétaire général, à répondre à nos questions et à débattre du futur européen par le prisme local. Car, chacun l'aura compris, l'avenir local se joue également désormais à l'Europe. Preuve est ainsi faite que le CCRE est actif au quotidien pour défendre l'intérêt des municipalités.

Monsieur Vallier, vous êtes Secrétaire général du CCRE depuis 2010. Vous êtes Français et municipaliste convaincu. Vous pouvez retracer votre parcours professionnel jusqu'à votre poste actuel ?

Je suis en effet Secrétaire général du CCRE depuis début 2010, mais j'ai été élu en décembre 2009. J'étais auparavant responsable de l'action internationale et européenne à la Ville de Nantes et à Nantes Métropole. Encore auparavant, j'étais Directeur adjoint du cabinet du Maire de Nantes et, préalablement, collaborateur de cabinet dans l'Est de la France. Là, je m'occupais de coopération transfrontalière sur la Région Lorraine.

Mais j'ai aussi un passé politique local : j'ai été élu adjoint au Maire pendant six ans dans la périphérie de Paris avec, pour charge, la communication, l'international et le développement territorial. Antérieurement, j'étais également attaché parlementaire au Parlement français. Comme vous pouvez le constater, la politique locale est, pour moi, une vraie vocation.

Qu'est-ce qui vous a amené au CCRE ? Une pure conviction, l'envie de défendre l'intérêt local auprès des instances européennes ?

D'abord, mon intérêt personnel pour le développement local et territorial. J'ai toujours eu une grande attache aux gouvernements locaux, au niveau des

villes et communes. Car c'est là qu'on peut agir pour changer le quotidien des citoyens. Ensuite, l'intérêt pour l'Europe et l'international, aussi. Je suis un européen convaincu en ce sens que, pour moi, on ne peut construire un projet européen sans l'implication des gouvernements locaux et régionaux. Dans ma carrière, jusqu'ici, j'ai beaucoup coopéré avec des organisations européennes. Mon arrivée au CCRE s'est donc faite un peu naturellement.

Pouvez-vous rappeler à nos lecteurs ce qu'est le CCRE, quelles sont ses missions ?

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe est la plus importante association de collectivités territoriales en

Europe. Elle est la seule organisation à fédérer les associations nationales d'autorités locales et régionales de 41 pays européens et représente, à travers elles, tous les niveaux de territoires, locaux, intermédiaires et régionaux. Depuis sa création en 1951, le CCRE promeut la construction d'une Europe unie, pacifique et démocratique fondée sur l'autonomie locale, le respect du principe de subsidiarité et la participation des citoyens.

Comment votre travail s'organise-t-il ?

Notre travail s'organise autour de deux piliers : influencer sur les politiques européennes dans tous les domaines affectant les municipalités et les régions et constituer un forum de débats et de coopérations entre les autorités locales et régionales en Europe via nos associations nationales. Le CCRE est également la section européenne de l'organisation mondiale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), par laquelle nous représentons les collectivités européennes au niveau international. Les activités du CCRE s'articulent autour de cinq domaines thématiques qui affectent tous les volets de la vie des citoyens européens et des collectivités territoriales qui les représentent : la démocratie, la citoyenneté et l'élargissement ; la gestion efficace des ressources et l'environnement ; le partenariat, la coopération et les affaires mondiales ; la cohésion économique, sociale et territoriale ; les gouvernements locaux et régionaux en tant qu'employeurs et prestataires de services et les affaires statutaires et générales du CCRE.

C'est donc une institution créée avant l'Europe, malgré ce qu'on pourrait penser...

En effet, le CCRE est l'organisation européenne la plus ancienne, avant même que les Etats ne décident de coopérer ensemble, puisqu'il a été constitué en 1951 à l'issue du Congrès de La Haye de 1948 qui appelait à la formation d'une Europe unie. A la base, ce sont des maires européens qui ont voulu que l'Europe puisse se construire sans pour cela ignorer les gouvernements locaux. Les maires des villes ont ainsi porté un projet de création d'une Europe qui puisse être assise sur des gouvernements locaux responsables, autonomes et en capacité d'agir au niveau européen. C'est très impor-

tant, car cela montre finalement que le lien entre les villes, les régions et l'Europe a été constitué depuis l'origine. On a parfois tendance un peu à oublier cela.

Cela prouve aussi que l'Europe ne peut se construire sans l'assentiment des citoyens...

En effet, l'idée initiale de l'Europe est qu'elle ne peut se construire sans un mouvement profond d'adhésion citoyenne. Dès 1951, les premiers jumelages européens ont été initiés par le CCRE. C'est ce qui a donné naissance à la Charte des libertés locales, l'ancêtre de la Charte de l'autonomie locale et régionale. L'idée était de proclamer que, pour un développement équilibré des territoires, il faut reconnaître la liberté des communes d'agir pour ce qui les concerne. Une réelle volonté, donc, de constituer des communes fortes, autonomes et en capacité d'agir pour le bien de leurs citoyens.

Soixante années plus tard, ce sont les mêmes enjeux qui sont sur la table...

En effet, garantir la possibilité pour les communes d'organiser leur développement, d'agir pour leur propre service, d'être compétent sur la manière de financer leurs propres actions, tout en étant sensible à la coopération avec les autres niveaux de gouvernance. Aujourd'hui, à peu près 60 % des directives qui sont prises au niveau européen ont une implication directe sur l'action locale. Le CCRE s'assure donc que ces directives ne sont pas prises sans écouter la voix de ceux qui vont avoir à les transcrire. Notre rôle, c'est d'être le fédérateur de l'ensemble des gouvernements locaux régionaux par le biais de leurs associations nationales pour les représenter et servir

d'intermédiaire. Tout notre travail est assis sur la relation que nous avons avec nos associations et sur l'interaction des élus locaux qui, par leur expertise propre et leur expérience, peuvent apporter des éléments d'appréciation sur les politiques qui doivent être mises en place. Nous créons donc des conditions de dialogues et de débats qui nous permettent d'avoir des positions qui sont partagées par tous, avec quelques difficultés parfois, à cause des différences culturelles, institutionnelles et politiques. Mais cela fait partie de notre travail et on en est très fier d'arriver à développer des positions communes et à pouvoir les défendre auprès des institutions européennes.

Comment le CCRE se structure-t-il politiquement ?

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe est une organisation politique représentative et démocratique. Les principaux organes décisionnels du CCRE sont le Comité directeur et le Bureau exécutif. Le Comité directeur approuve le budget et le programme de travail annuel, décide des grandes lignes politiques et des demandes d'adhésion. Il est composé de plus de 170 membres élus pour trois ans. Chaque délégation nationale dispose d'un nombre de sièges proportionnel à sa population. Le Bureau exécutif est composé du président du CCRE, de deux co-présidents, des présidents délégués, d'un maximum de 10 vice-présidents et du Secrétaire général. Le Bureau assure le suivi des décisions du Comité directeur. Entre deux réunions du Comité, il est responsable du travail et des choix politiques du CCRE. Le président, les co-présidents, les présidents délégués et les vice-présidents sont élus par le Comité directeur pour une durée de trois ans. Le président pré-

60 % des directives ont une implication directe sur l'action locale

side les réunions des organes statutaires. Il assure en tout temps et en tout lieu la représentation du CCRE. Les co-présidents, présidents délégués et les vice-présidents sont appelés à remplacer le président par délégation de celui-ci en cas d'empêchement. Le Secrétaire général est responsable de la gestion efficace du secrétariat général qui est composé d'une vingtaine de personnes. Il conseille les organes dirigeants et met en œuvre leurs décisions. Le secrétaire général est élu par le Comité directeur pour un mandat de six ans.

L'Union des Villes et Communes de Wallonie et ses associations sœurs font d'ailleurs partie de vos membres...

En effet, c'est le cas. L'UVCW est représentée par son Président, Jacques Gobert. Et donc, les villes et communes wallonnes peuvent, elles aussi, être entendues. Nous sommes reconnus au niveau européen : on est observateur de l'ensemble des institutions européennes, de l'Union européenne ou du Conseil de l'Europe. Aujourd'hui, le Conseil des Communes et Régions d'Europe représente 57 associations nationales de 41 pays en Europe. Le CCRE c'est, en outre, 150.000 collectivités territoriales en Europe et 100.000 collectivités en Union européenne. Ce qui fait de nous l'organisation la plus représentative, la seule qui soit en capacité de représenter l'ensemble du mouvement local et régional européen.

Le CCRE organise de façon régulière d'importants congrès, aussi...

On a, en effet, par alternance, les Etats généraux des conseils des communes et des régions d'Europe, traitant de la totalité des thématiques, et le Congrès de la citoyenneté et des jumelages qui permet d'aborder des thématiques plus centrées sur la participation citoyenne, sur les relations avec la société civile et les jumelages coopératifs. Le prochain Congrès aura pour thème « Citoyen dans ma ville, citoyen en Europe ». Il se tiendra en décembre en Italie. On invite donc les élus à consulter notre site ou à se renseigner auprès de l'UVCW, qui se fera le relais de cette information.



Quels sont, selon vous, les dossiers européens essentiels pour l'avenir local, ceux qui changeront à jamais le visage du pouvoir local en Europe ?

Nous avons récemment publié une étude sur un sujet particulièrement important : les compétences et l'organisation territoriale des différents États. Sur les dix ans passés, il n'y a pas un pays européen qui n'ait pas conduit une réforme territoriale, via une fusion de communes, un renforcement des compétences ou une recentralisation. C'est là que les enjeux sont les plus forts parce qu'on peut craindre une forme de recul des autonomies des autorités locales. Pour nous, il est évidemment très important de lutter contre cette tentative. Dans certains Etats, l'État central ou la région a tendance à confier des missions nouvelles aux autorités locales sans garantir le financement adéquat pour remplir ces dernières. De fait, c'est enfermer les collectivités locales dans un problème financier qu'elles n'avaient pas auparavant. Il s'agit aussi parfois de centraliser les moyens et de transformer une ressource locale propre par une dotation de l'État, ce qui, pour nous, est inadmissible. Les administrations d'État ont la fâcheuse tendance à penser qu'elles sont plus responsables et plus contrôlables que les autres, ce qui, à notre avis, est une grave erreur. On voit clairement aujourd'hui que les services publics locaux sont très souvent plus performants et coûtent souvent moins chers qu'un service organisé au niveau de la nation.

Je suppose que vous êtes aussi attentifs aux notions de climat, aux questions sociales...

En effet, il y a beaucoup d'enjeux parallèles, que ce soit des questions de climat, d'énergie, des questions sociales qui pèsent énormément sur les communes. On se pose toujours le même type de questions : comment organiser la solidarité nationale, quelles implications pour les communes, comment assurer un développement endogène ? Ce dernier point est un dossier sur lequel on a beaucoup travaillé l'an dernier. Promouvoir des politiques de développement local, dirigées par les communes, tout cela nous paraît essentiel. Les sujets cruciaux sont très liés aux financements, à la crise économique et sociale que traverse le continent et à la capacité des autorités locales à organiser leurs propres services.

Et pourtant, les instances européennes semblent si lointaines pour beaucoup de mandataires locaux wallons. Comment expliquez-vous ce paradoxe ?

Vous avez raison. Il faudrait que les institutions européennes prennent elles-mêmes conscience du fossé qui s'est creusé entre elles et les autres acteurs de la gouvernance. Notre volonté est de rapprocher l'Europe des citoyens. L'un des moyens est de travailler avec les communes. Parce que, finalement, quel est le niveau le plus proche des citoyens en termes de gouvernance ? Il faudra sans doute réfléchir à ramener les préoccupations de l'Europe sur le terrain local. Le CCRE est tout à fait conscient de ce problème, c'est pour cela que l'on travaille

beaucoup en lien avec les parlementaires européens.

D'où l'importance, pour vous, que les Eurodéputés soient aussi des municipalistes...

Il est en effet important d'avoir des relais dans toutes les institutions, à la Commission, mais aussi au Parlement européen par le biais de nos associations membres. Nous attendons souvent des Eurodéputés, qui sont aussi maires, bourgmestres ou échevins, qu'ils puissent être des relais efficaces de nos demandes.

Quel regard portez-vous sur le fait qu'il y ait de plus en plus d'euroseptiques qui font leur entrée au sein du Parlement européen ?

J'aurais du mal à dire que j'ai un regard positif sur ce problème. Il existe réellement une certaine désillusion et une forme de retrait des citoyens européens par rapport aux projets européens. Peut-être que les politiques ont voulu aller trop vite sur un certain nombre de choses. Peut-être aussi que nous avons un peu perdu le sens initial de ce qu'était l'Eu-

rope. Au départ, il ne faut pas l'oublier, l'Europe est née de la volonté de mettre en commun une partie du destin des peuples d'Europe, pour construire un projet de paix et de développement économique et social. Aujourd'hui, je pense qu'on est très loin de cela. On a créé un certain nombre d'éléments de citoyenneté, mais les institutions européennes ne parlent plus aujourd'hui que de régulation, d'approches technocratiques, plus du tout humaines. Il faut retrouver ce sens de l'humain et se mettre à parler au citoyen européen. L'Europe s'est effectivement complexifiée avec l'ouverture vers de nouveaux Etats membres. Et cela s'est fait un peu dans l'urgence. Les élections européennes sont bien souvent vues aussi comme un défouloir, c'est bien là le problème. C'est significatif du fait que les gens ne prennent pas cette élection autant au sérieux qu'une élection nationale ou locale. Et pourtant...

C'est un message que vous essayez de transmettre ?

Oui, surtout vers l'Europe. Les élus locaux ont aussi une certaine part de responsabilité à ce propos : ils doivent, eux aussi, montrer à leurs citoyens ce que

l'Europe a fait pour eux. L'Europe, ce n'est pas seulement des ennuis, c'est aussi des financements, des projets qui font progresser les Etats. Il faudrait peut-être revoir les fondamentaux et se dire que, finalement, les pères fondateurs avaient raison sur beaucoup de points.

Quel serait dès lors le message que vous souhaiteriez faire passer auprès des mandataires locaux wallons ?

L'Europe ne se construira pas sans l'implication de tous. C'est au niveau local qu'on peut certainement faire bouger les choses par l'échange et la coopération. Il est important de se connaître pour construire un projet de paix. Il n'y a pas de limite à l'ambition d'une commune. Si elle veut faire entendre sa voix, elle doit pouvoir le faire au niveau européen comme elle pourrait le faire au niveau régional ou national. Et le CCRE, via l'Union des Villes et Communes de Wallonie, est là pour cela.

PLUS D'INFORMATIONS :
www.ccre.org

La formation en alternance au service de votre administration !

Renforcez vos services aux citoyens en formant un apprenti ou un stagiaire avec l'IFAPME.

Voirie, travaux et entretien

RH et communication

Tourisme, sport et culture

Santé, enfance et 3^e âge

En collaboration avec le CRF et les Appuis Formation

L'alternance est une magnifique opportunité de renforcer durablement les équipes.

Le jeune que vous accueillez dans le cadre d'une formation en alternance apprend au quotidien au sein de votre Commune, votre CPAS, votre intercommunale... Vous le formez à votre image, en fonction de vos métiers spécifiques et ceci, en partenariat avec l'IFAPME et son réseau de professionnels de la formation.

Nos formations au service de vos métiers !

Voirie, espaces verts, maçon, menuisier, électricien, chauffagiste, sanitariste, mécanicien... Guide touristique, guide nature, gestion de centre sportif, régie technique de spectacle... Maison d'enfants, maison de repos, cuisines de collectivité... Comptabilité, réseaux informatiques, gestion du personnel, infographie...

Plus d'infos : www.ifapme.be/administrations

www.ifapme.be

Numéro vert (appel gratuit)
0800 90 133

Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et PME